

2. Doctrine du jugement

2. Doctrine du jugement.....	205
2.1. Le jugement.....	205
2.1.1 Le jugement (quantité/qualité).....	205
2.1.2 Le jugement en soi et dans son contexte.....	207
2.1.3 La raison d'un jugement.....	209
2.1.4 Possibilité de révision des déclarations	211
2.1.5 Escaliers sémantiques	212
2.1.6. Cette section est résumée :.....	214

2.1. Le jugement

Sofie est allée chez le médecin avec sa mère.

- Sofie, qu'a fait le médecin ? demande le père le soir.
- Il a d'abord saisi mon poignet, puis il a vérifié l'heure.

Un jugement est l'attribution de modèles déjà présents dans l'esprit (la mémoire) à un original (le sujet), comme le montre le jugement de Sofie.

2.1.1 Le jugement (quantité/qualité)

“Juger, c'est affirmer quelque chose”, dit Aristote dans le *De interpretatione*. dans le *De interpretatione*. Son titre l'indique : interpréter le sujet (le sujet en tant qu'original, S) en fonction du dicton (le prédicat en tant que modèle, P), c'est juger. Dans ce sens aristotélicien, le jugement fait partie de l'“herméneutique” (théorie de l'interprétation).

- **La phrase en elle-même.** Bernhardt Bolzano (1781/1848), connu pour sa *Wissenschaftslehre* en quatre volumes (1837), conçoit le jugement comme un contenu cognitif ou forma indépendant de l'esprit connaissant et pensant en tant qu'être psychologique : pour lui, la logique diffère immédiatement du jugement, la psychologie du jugement. Il parle donc de “jugement, exprimé en un sens, en lui-même”.

- **Qualité et quantité.** Bibl. st : Ch. Lahr, *Cours (Logique)*, 502/506 (La proposition). Le concept s'exprime dans un terme. Le terme de jugement est la phrase (proposition, énoncé). Le terme de jugement, comme le terme de compréhension, est un terme total divisible en termes partiels.

- **Phrase et phrase complète.** La phrase prend deux formes grammaticales, la phrase singulière et la phrase complète. Ainsi : “La jeune fille est arrivée en courant sur la plage” et “Parce qu'elle voulait savoir si l'eau de la mer était chaude, la jeune fille est arrivée en courant sur la plage”. La phrase complète représente bien entendu un contenu intelligible plus important.

- S est P”. On ne se méprend pas sur cette formule abrégée car elle symbolise à la fois un jugement d'héritage et un jugement exprimant une relation. J. Lachelier (1832/1918) distingue les jugements d'héritage et les jugements exprimant une relation. Ainsi, “Pete est un homme” signifie “Pete est un homme” signifie “A Pete est propre ou 'inhérent' à l'homme”. On peut également dire : “Pete implique (implique) d'être un homme”. “Pete est le fils de Jef” signifie que “la relation de Pete avec Jef est celle d'un fils (d'un père)”. Logiquement, cependant, on peut aussi dire “Le fait que Pete soit le fils de Jef est propre à (inhérent à) Pete”. Une “relation” est une identité partielle (analogie) et c'est une propriété (au sens platonicien large) que possède une chose dans la mesure où elle est pensée en incluant une autre chose. Conclusion : on ne confond donc pas les signes grammaticaux (ici les mots) avec les termes logiques. Si donc, en soi, les relations jouent un rôle, - logiquement parlant - alors, comme souligné plusieurs fois ci-dessus, ce sont la similitude et la cohérence. Dans la phrase “Pete est le fils de Jef”, il s'agit de cohérence, car ils ne se ressemblent pas du point de vue conscient, mais sont liés entre eux.

Qualité. On prête attention à la nature identitaire de l'énoncé qui est affirmatif (est), négatif (n'est pas) ou restrictif (avec des réserves : est dans un certain sens et n'est pas dans un certain sens) à l'égard d'un sujet. Il s'agit de trois “qualités”. Jugement stylistique. “Ce mur est blanc”. “Ce mur n'est pas blanc”. Supposons que deux peintres en bâtiment regardent le mur avec un œil de connaisseur et que l'un d'eux dise : “Ce mur est blanc et n'est pas blanc”. Logique : “Ce mur, si le blanc pur est “blanc”, n'est pas “blanc”, mais si le blanc impur est encore “blanc”, alors il est “blanc”“. En d'autres termes : parfaitement logique avec un semblant de contradiction. Un jugement restrictif : “blanc avec réserves”. La vie comporte de nombreux jugements restrictifs - prudents. On pense par exemple à “à mon avis”, “dans la mesure où il apparaît”, etc.

La **quantité.** La quantité est trahie par les mots qui comptent pour le sujet.

- **Distributive.** Singulier, privé, universel.

“Le platonicien Speusippus était le cousin de Platon”.

“Certains platoniciens étaient sceptiques”.

“Tous les platoniciens mettent Platon en premier”.

“Dieu est le seul créateur de l'univers évolutif. seul est le créateur de l'univers en évolution” est une façon de dire “Dieu est le seul qui (...)”. Ce qui est un jugement singulier.

- **Collectif**. En solo, à plusieurs voix, à plusieurs voix.

“Le panache de cet oiseau est brun.

“La tête et le cou de cet oiseau sont blessés.

“L'oiseau entier fait mauvaise impression.

Comme nous l'avons déjà mentionné (1.1.5), les scolastiques ont dérivé les lettres A (tous) et I (certains (bien)) de “affirmare” (“confirmer”) et “O” (certains non) et “E” (aucun) de “nego” (“je nie”).

Modèles géométriques. O. Willmann, *Abriss*, 73f, mentionne que le quantitatif d'un jugement peut être “représenté” par des cercles ou des diagrammes de Venn, d'après John Venn (1834/1923), mathématicien et philosophe anglais, et que le quantitatif d'un jugement peut être “représenté” par des diagrammes de Venn. mathématicien et philosophe anglais.

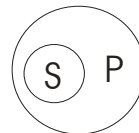
Nous obtenons respectivement:

S a P

Tous les S sont P

S e P

Aucun S n'est P

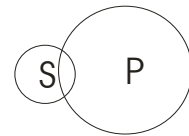
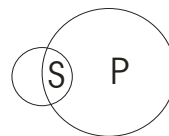


S i P

Certains S sont P

S o P

S ne sont pas P



2.1.2 Le jugement en soi et dans son contexte

Un jugement comprend un terme qui, en tant qu'original, définit le reste, et un terme saillant qui est au cœur du modèle. Mais il y a aussi les “dispositions” qui précisent à la fois l'original et le modèle. Un mot à ce sujet.

La clause attributive accompagne (spécifie) une phrase non verbale. Ainsi : “Belle, elle est apparue sur la plage”. Belle” précise “elle” et non pas, comme on pourrait le croire compte tenu de la proximité locale, “est apparue” ! “Elle, la patronne du café ne s'est pas laissée

faire”. La clause “la patronne du café” a un nom et spécifie “elle” (et est appelée “ajustement” ou “apposition”) et le fait en tant que spécificateur de raisonnement.

La clause adverbiale (adverbiale) accompagne une forme verbale. Ainsi : “Soudain, elle est apparue” (où “soudain” est un adverbe).

Les “modalités” grammaticales. Cet aspect du jugement nous semble important compte tenu des nuances qui concernent le caractère de réalité dans le verbe.

1. Interrogativus. Indique une question. “Une fille apparaît-elle sur la plage ?
2. Dubitativus. Exprime un doute. “Une fille apparaîtrait-elle sur la plage ? Compris : “ Il semble peu probable “ ou “ Il est douteux que ... “.
3. Potentialis. Indique une possibilité. “Peut-être / peut-être qu'une fille apparaîtra sur la plage”. Ou “Il est possible que . “.
4. Realis. Indique une réalité. “Une fille apparaît (réellement) sur la plage”.
5. Concessivus. Indique une concession. “Néanmoins (nonobstant) une jeune fille apparaît sur la plage”. Ou “Contre toute attente ...”.
6. Irréaliste. Indique une irréalité. “Aucune fille n'apparaît sur la plage”.
7. Conditionalis. Indique une condition “Dans ce cas (à cette condition), une fille apparaît sur la plage”.

Contextuel. Dans la vie, un jugement n'est généralement pas une déclaration isolée. Nous en donnons ici un paradigme.

(1) “Hilde court”. Si cette phrase est une réponse à la question “Quelle est la profession de Hilde ?”, alors la phrase signifie “Hilde est une coureuse”. Elle est alors une instance de la collection des “coureurs”.

2. “Hilde marche”. Si cette phrase est une réponse à la question “Que fait Hilde en ce moment ?”, elle signifie “Hilde marche en ce moment”. Elle est alors représentée dans une activité en cours.

Le “non-dit”. Ces dernières années, un certain nombre de linguistes ont parlé du “non-dit”.

Ce qui n'est pas dit dans une conversation, y compris dans un jugement, peut être décisif pour la bonne compréhension du “dit” ! Apparemment absent, ce qui n'est pas dit est pourtant présent ! Il se présente - sans mots mais dans le contexte - dans le sens du jugement. C'est ce

qui ressort clairement de la phrase “Hilde marche” lorsque l'on pose la question à laquelle cette phrase répond.

Conclusion. Tant “en soi” que “en contexte” (contextuellement), un jugement est sujet à des significations de toutes sortes !

2.1.3 La raison d'un jugement

“Le tournant sémiotique La tendance à mettre au centre tout ce qui est signe remonte, entre autres, à Ch. Peirce (1839/1914), F. de Saussure (1857/1913) et Ch. Morris (1901/1971).

- Ch. Peirce *Collected Papers* (1931/1935)), a défini le signe comme “quelque chose qui représente pour quelqu'un quelque chose à un certain égard” (quelque chose qui, aux yeux de quelqu'un, représente quelque chose à un certain point de vue).

- Ferdinand de Saussure(*Cours de linguistique générale*, ouvrage posthume publié par trois de ses élèves en 1916), a appelé la théorie des signes “sémiologie” et a mis l'accent sur le système des signes.

- Ch. Morris, *Foundations of the Theory of Signs*, Chicago Univ. Press, (1938) préconise la “sémiotique” tripartite qui s'est imposée depuis lui, dans le sillage de Peirce d'ailleurs.

- Lady Welby (1837/1912) qui, avec ses “significa”, a mis l'accent sur “l'acte de langage” comme moyen de compréhension humaine et qui a trouvé des partisans aux Pays-Bas, entre autres, pourrait également être mentionnée ici finalement

La raison sémiotique. Morris a distingué trois aspects principaux.

- **1. Syntaxe.** “Il fait beau aujourd'hui”. La “syntaxe” s'intéresse à la formulation bien formée d'un signe linguistique, ici la phrase “Il fait beau aujourd'hui”. Les parties redondantes s'emboîtent bien d'un point de vue linguistique : les règles de la langue s'imposent. C'est la raison syntaxique de la validité de l'énoncé.

- **2. Sémantique.** “Il fait beau aujourd'hui”. La “sémantique” s'intéresse à la véracité de l'affirmation.

Si le soleil brille effectivement aujourd'hui, la phrase est un énoncé sémantiquement “significatif”, un jugement au sens propre. La syntaxe situe la phrase dans le système linguistique avec ses règles, mais la sémantique la situe dans l'ensemble de la réalité

environnante avec ses “faits”, ici le fait que le soleil brille. “Ce qui est ainsi est ainsi” : le soleil brille et le locuteur dit donc de manière véridique et factuelle que “c'est ainsi” ! C'est la raison sémantique de la validité de l'énoncé.

- **3. Pragmatique.** “Il fait beau aujourd'hui”. Le terme “pragmatique” désigne le résultat escompté de l'énonciation. L'homme qui parle dit à sa femme, le matin à l'aube, “Il fait beau aujourd'hui” avec l'intention de lui proposer, c'est-à-dire de profiter de cette journée ensoleillée pour sortir. La phrase est une invitation. C'est la raison pragmatique de l'énoncé.

Rappelez-vous la formule d'Einstein “ $E = mc^2$ ”. En soi, cette formule est une équation mathématique. Rien de plus. C'est de la syntaxe. Mais le jour où Einstein remplit les coquilles vides (lemmes platoniques) de cette formule, c'est-à-dire les signifie, les interprète, elles deviennent des termes descriptifs : “E” pour énergie, “m” pour masse et “c” pour vitesse de la lumière. C'est ainsi qu'Einstein décrit alors la structure de l'ensemble des éléments qui composent E, m, c^2 .

Théorie des modèles exprimée : les formules syntaxiques mais vides ou “coquilles” acquièrent un contenu sémantique et deviennent pragmatiques, utilisables. Il s'agit de modèles physiques qui fournissent des informations sur des réalités physiques ou matérielles.

L'acte de langage proprement dit. L'enjeu principal de la Significa est une certaine forme de relation entre les personnes, l'instrument étant une utilisation du langage qui sert cette relation de la manière la plus ciblée possible. Significa, si elle est cohérente avec elle-même, renverse l'ordre de la sémiotique expliqué ci-dessus dans un paradigme. Il y a d'abord la pragmatique qui s'efforce de comprendre - ici : encourager la femme à sortir - ce qui était depuis longtemps l'intention des deux, qui n'attendaient que l'occasion propice, à savoir une journée ensoleillée. Il y a ensuite la sémantique : enfin, la condition principale de la sortie est un fait et donc le “Il est - compris : enfin - ensoleillé aujourd'hui” résonne. Enfin, il s'agit d'une phrase bien formée, expression de la syntaxe.

La raison. Tout ce qui est a sa raison d'être. C'est aussi une déclaration. Morris nous a appris à les appréhender de manière sémiotique. Lady Welby nous a appris à les interpréter de manière significative. Deux “perspectives”, c'est-à-dire deux approches, sur un même énoncé ou “signe linguistique” qui montre son ambiguïté dans le processus.

2.1.4 Possibilité de révision des déclarations

Échantillon bibliographique : J.M. Bochenski, *Les méthodes philosophiques dans la science moderne*, Utrecht/Anvers, 1961, 74vv. (Sens sémantique et vérifiabilité).

Deux affirmations que l'auteur défend.

1. Un jugement, s'il est possible d'identifier une méthode par laquelle il est "vérifiable" (dont la vérité peut être testée), est "sémantiquement significatif" (qui signifie quelque chose).

2. Une expression (par exemple un mot) qui n'est pas un jugement, si elle s'avère utile dans le cadre d'un jugement sémantiquement significatif, est "sémantiquement significative".

Le sens (signification) et la testabilité ne sont pas totalement identiques. Les penseurs qui identifient les deux sont réfutables.

La testabilité n'est pas définie, et ce dans un double sens : il existe une multiplicité de méthodes de test (par exemple, le test sensoriel n'est qu'une méthode) et dès lors qu'il existe, sinon une vérité, du moins une probabilité, il y a suffisamment de raisons de considérer un jugement comme significatif, c'est-à-dire informatif, révélateur, plutôt que "non révélateur".

Quelques types. H. Reichenbach (1891/1953) considère que la confirmation ou l'infirmité d'un jugement scientifique peut se faire de quatre manières : logique, technique, physique et transempirique. Il existe cependant d'autres classifications.

- **1. Logique.** Un jugement, s'il ne contient pas de contradiction, est logiquement (comprendre : logiquement) vérifiable. Ainsi : "Un corps physique, s'il se déplace à une vitesse de 350 000 km par seconde, devient extrêmement léger". Physiquement, un tel jugement est invérifiable, mais d'un point de vue purement logique, il ne contient aucune contradiction.

- **2.1. Technique.** Un jugement, s'il existe des moyens techniques pour le tester, est techniquement vérifiable. "La température de cette pierre éclairée par le soleil est de 25° C." est vérifiable à l'aide d'un thermomètre parce que le thermomètre est un moyen technique de vérifier la vérité du jugement.

- **2.2. Physique.** Un jugement, s'il ne viole pas les lois de la physique, est physiquement vérifiable. Un corps physique qui se déplace à une vitesse de 350 000 000 km/seconde devient extrêmement léger" est contraire aux lois de la physique et donc "falsifiable", réfutable.

- **3. Transempirique.** Le terme “transempirique” signifie “ce qui va au-delà des méthodes empiriques”. Reichenbach choisit comme modèle le jugement d'une certaine secte religieuse : “Le chat est un être divin”. Quelle méthode de test trouver pour cela ? En d'autres termes : comment rendre une telle chose évidente ? Pour l'empiriste (ou le positiviste), une telle affirmation relève de l'absurdité de la métaphysique, car il n'accepte que des critères techniques, physiques et logiques (moyens de discernement).

- Il existe cependant d'autres classifications. Un phénoménologue husserlien acceptera comme vérification l'effacement pur et simple d'un (phénomène) donné. Les psychologues qui appliquent scientifiquement la méthode introspective (basée sur l'auto-observation) accepteront comme vérifié un jugement formé selon cette méthode. Les jugements religieux ont donc leurs propres moyens de vérification que Bochenski appelé “transnaturel”. Ces méthodes dépassent celles du positiviste logique (= empiriste logique) qu'était Reichenbach était.

Axiome de tolérance. R. Carnap (1891/1970) qui, avec H. Reichenbach a fondé la revue *Erkenntnis*, a affirmé que “chacun est libre de décider du type de vérifiabilité qu'il considère comme admissible”. Bien sûr, pour qu'il y ait au moins des jugements probables !

Note : La testabilité intersubjective consiste dans le fait qu'en dehors d'une personne unique formant un jugement selon une certaine méthode, d'autres personnes peuvent également tester ce jugement. Du moins en principe. Cela s'applique à toutes les méthodes, mais plus particulièrement à la méthode introspective qui permet de porter des jugements sur sa propre vie mentale. Mais cela s'applique également aux jugements qui ne concernent qu'un seul fait (physique ou non physique) dont on a été témoin. Celui qui est le seul témoin d'un meurtre peut être aidé - certainement pas de manière directe - de manière intersubjective sur le terrain ! Mais cela n'implique pas que ce témoin ne soit pas crédible, c'est-à-dire qu'il ne dise pas la vérité ou la probabilité.

2.1.5 Escaliers sémantiques

Échantillon bibliographique : I.M. Bochenski, *Les méthodes philosophiques dans la science moderne*, Utr./Antw., 1961, 72v . R. Nadeau, *Voc. techno. et anal. de l'épistémologie*, PUF, 1999, 403s. (Métalangue). Sémantique signifie “ce qui a trait au sens d'un signe (les mots par exemple)”.

On peut distinguer un stade zéro sémantique, un premier stade ou “langage objet” et un second stade ou “métalangage”.

- **1. Stade zéro sémantique.** Ce stade est encore présémantique. GG. Te lande. Un lièvre saute de l'herbe à cet endroit. C'est le phénomène qui n'a pas encore pénétré la conscience et qui n'est pas encore articulé en signes (langage). GV. Les étapes sémantiques.

- **2.1. Première étape ou "langage objet".** Il pénètre dans ma conscience et en moi-même (en utilisant le mot intérieur) je dis : "Un lièvre saute de l'herbe à cet endroit". Je rencontre un ami et je dis : "Un lièvre saute de l'herbe à cet endroit". Le phénomène entre dans le langage intérieur et dans le langage parlé. Les deux phrases deviennent alors "sémantiques", c'est-à-dire qu'elles indiquent quelque chose, qu'elles signifient quelque chose. L'objet, le lièvre qui saute de l'herbe, est représenté dans le langage, qui est le langage de l'objet.

- **2.2. Deuxième étape ou "métalangage".** Un peu plus loin, je dis à une bonne connaissance : "J'ai dit tout à l'heure à mon ami : 'Un lièvre saute de l'herbe là'". (Discours (langage) direct). Ou encore : "J'ai dit tout à l'heure à mon ami qu'un lièvre sautait de l'herbe là-bas". (Discours latéral (utilisation de la langue)). Le discours direct et le discours latéral sont des "citations de discours ou d'utilisation de la langue". La phrase principale est du métalangage (si l'on veut : du langage sur du langage). La phrase subordonnée est le langage objet, le langage qui est mentionné ou cité.

Règle sémantique. La règle du sens est la suivante : "Tout langage qui parle de lui-même - sans citations - n'a pas de sens". Elle est un "non-sens sémantique". Le paradoxe du menteur. Depuis Platon la phrase suivante a été débattue : "Ce que je dis maintenant est faux".

- **Circonstanciel.** La prononciation contient un sujet - "ce que je dis maintenant" - et un proverbe, "n'est pas vrai". Le sous-terme "maintenant" peut indiquer ce qui est dit immédiatement avant ou après. Le sens de la phrase n'est donné que par le contexte, car le sous-terme "quoi" est un lemme à remplir (coquille vide). Remplie par ce qui est dit avant ou après, la phrase peut contenir du vrai ou du faux (c'est-à-dire du sens). Sans le contexte, la phrase est indécidable par manque d'information.

- **Strictement sémantique.** La phrase est un langage objet ("ce que je dis maintenant") et en même temps un métalangage ("est faux"). Elle viole la règle du sens. En effet, le sous-terme "maintenant" ne se réfère pas à ce qui est dit avant ou après, mais à la phrase elle-même au moment où elle est prononcée. La non-infinité (par une phrase citée) du sous-terme "quoi" ("ce que je dis") se venge clairement.

Le père Bochenski o.c., 72, le voit ainsi : “Toute expression dans laquelle on parle de cette expression elle-même est dépourvue de sens”. Raison : un tel langage appartiendrait simultanément aux deux stades sémantiques du langage, c'est-à-dire qu'il serait à la fois langage et langage sur le langage. Ou, en termes de discours : il s'agirait d'un discours direct et latéral, “ce qui est incompatible avec la doctrine sur les stades sémantiques”. Le paradoxe du menteur ne nous donne aucun jugement : “Dans ce pseudo-énoncé, après tout, quelque chose est dit sur l'énoncé lui-même”. (Ibid.). Ce n'est que dans une métalangue que l'on peut dire quelque chose de sérieux à son sujet. Mais il n'y en a pas.

Commentaire Le logisticien Alfr. Tarski a introduit des étapes sémantiques pour formuler le concept de jugement de vérité : “La neige est blanche” (langage objet) est vraie si et seulement si la neige est blanche (métalangage). Les guillemets signifient “La phrase “La neige est blanche” est (...)”. En langage latéral, “Que “la neige est blanche” est vrai si et seulement si la neige est blanche”. Susan Haack Tarski, c'est vrai ce qu'on dit sur Tarski, dans : *Philosophy* 51:323/336, paraphrasant : “La phrase “La neige est blanche” est affirmée par le Pape ex cathedra si et seulement si la neige est blanche”. Commentaire. “Ex cathedra” signifie “en vertu de l'autorité”.

Conclusion. Si l'on parle de phénomènes linguistiques (langage objet) (métalangage) pour exprimer le jugement de vérité du langage objet, on aboutit à de telles phrases qui, si elles sont entendues par des non-sémanticiens, c'est-à-dire par le commun des mortels, donnent l'impression de vendre une sorte d'humour savant !

2.1.6. Cette section est résumée :

“Juger, c'est partir de quelque chose, c'est affirmer quelque chose”, disait Aristote.. Parmi d'autres, Bolzano soutient que le jugement est indépendant de l'esprit connaissant et pensant.

Lachelier distingue les jugements d'héritage et les jugements de parenté.

Les appréciations peuvent être qualitatives ou quantitatives. Des clauses additionnelles précisent l'appréciation. Un jugement a des modalités grammaticales. Le non-dit joue également un rôle dans le contexte linguistique.

La sémiotique tente de mettre au centre tout ce qui est signe. En cela, on peut distinguer un aspect syntaxique, sémantique et pragmatique. La signification, en tant qu'entendement humain, inverse cet ordre.

La véracité des affirmations peut être testée à l'aide d'une multitude de méthodes. Reichenbach distingue les tests logiques, techniques, physiques et transempiriques.

D'autres classifications témoignent d'un examen phénoménologique, psychologique et religieux.

On peut distinguer un certain nombre de stades sémantiques dans le langage. Une phrase qui exprime simultanément le langage objet et le métalangage, comme l'exprime le paradoxe du menteur, conduit à un non-sens sémantique.